



Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes

Compte rendu Conseil Municipal public 6 août 2020 - 20h

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Gaspard BOREL, ayant donné pouvoir à M. Emeric SALLE,
Mme Magalie BRECHU, ayant donné pouvoir à M. Gilles PERLI,
Mme Muriel FINE, ayant donné pouvoir à M. Jean Michel DELBANO

Le CASA et l'association « Guisane Ouverte » sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

À la demande de M. le Maire l'assemblée observe une minute de silence en l'hommage à M. Dominique GALLETTI, Conseiller Délégué, décédé des suites d'une longue maladie.

M. Paul FIGVED effectue une allocution en hommage à M. Dominique GALLETTI.

M. Paul FIGVED a été élu Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Une délibération a été ajoutée :

- N°20 : Budget « eau » Décision modificative n°1 :

La modification est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat Général

1) Commission d'Appel d'Offres : composition

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres.

Pour une Commune de moins de 3 500 habitants la commission est composée par le Maire ou son représentant, Président, par trois titulaires et trois suppléants parmi les membres du Conseil Municipal, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont désignés assesseurs : Gilles PERLI et Jean-Michel DELBANO

Après dépouillement du vote, ont été élus au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix POUR :

En qualité de titulaires

- * M. Jean Michel DELBANO
- * M. Gilles PERLI
- * M. Jean Paul SALLE

En qualité de suppléants

- * Mme Muriel FINE
- * Mme Natacha SALLE
- * M. Jean Claude VINATIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Association scolaire : élection des représentants

L'Association Scolaire est composée de trois représentants du corps enseignant, trois délégués de parents d'élèves et trois membres du Conseil Municipal. Cette association gère les menues recettes provenant des dons et des produits de tombolas ou fêtes qu'elle organise dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire étant ici rappelé que les investissements restent du ressort du budget communal.

Suite aux nouvelles élections municipales, il convient de procéder à la désignation de trois représentants.

Sont désignés assesseurs : Gilles PERLI et Jean-Michel DELBANO

Après dépouillement du vote, ont été élus au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix POUR :

- * Mme Sophie PAUMOND,
- * Mme Nathalie FORM
- * Mme Isabelle DESMALLEES

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Commission Communale des Impôts Directs : élections des commissaires

Suite aux nouvelles élections municipales et conformément à l'article 1650 – 1^{er} alinéa du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La liste proposée par la Commune contient 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants choisis parmi les imposés aux différentes taxes locales.

Sont proposés comme Titulaires :

- | | | |
|-------------------|---------------------|------------------------|
| 1) Agnès BOULEY | 2) Natacha SALLE | 3) Chantal BOREL |
| 4) Ericka JOLY | 5) Lydie DEMONSSAND | 6) François BRECHU |
| 7) Odile FINE | 8) Jacques DEMOULIN | 9) Jean-Michel DELBANO |
| 10) Nicole DHENIN | 11) Pierre REMI | 12) Liliane MAJOLI |

Sont proposés comme suppléants :

- | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------------|
| 1) Jacqueline REY | 2) Eric CHEMIN | 3) Maryse BRANCHEREAU |
| 4) Josette PETER | 5) Annie BAISET | 6) Claudine FINE |
| 7) Roger BOREL | 8) Henri BRECHU | 9) Françoise ADER |
| 10) Paul FIGVED | 11) Emile FORM | 12) Françoise SALLE |

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Centre Communal d'Action Social : élection des délégués

Suite aux nouvelles élections municipales, il convient d'élire au scrutin de liste 4 de ses conseillers comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). M. le Maire est le Président de plein droit.

Sont désignés assesseurs : Gilles PERLI et Jean-Michel DELBANO

Après dépouillement du vote, ont été élus au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix POUR :

- * Mme Isabelle DESMALLEs,
- * M. Gilles PERLI,
- * Mme Virginie DEMONSSAND,
- * M. Jean Michel DELBANO

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) CNAS : désignation des représentants

Suite aux nouvelles élections municipales, et à la demande du Comité National d'Action Sociale le Conseil Municipal désigne, pour assurer les fonctions de délégué local élu auprès du CNAS, M. Emeric SALLE, Maire, et désigne comme agent qui sera à la fois chargé d'assurer les fonctions de correspondant du CNAS auprès du personnel et de déléguée locale auprès du CNAS : Mme Odile FAURE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) Association Départementale des Communes Forestières : désignation des représentants

Suite aux nouvelles élections municipales, le Conseil Municipal désigne en tant que délégués de la commune à l'Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes :

- * Délégué titulaire : Jean Paul SALLE
- * Délégué suppléant : Jean Michel DELBANO

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Station verte : désignation d'un délégué

Suite aux nouvelles élections municipales, le Conseil Municipal désigne en tant que délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération Française des stations vertes :

- * M. Paul FIGVED.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Correspondant défense : désignation d'un correspondant

Suite aux nouvelles élections municipales, le Conseil Municipal désigne comme « Correspondant Défense » :

- * Mme Muriel FINE

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) SICTIAM : désignation des délégués

Par délibération n° 20.01.13 en date du 19 février 2020, le Conseil Municipal décidait d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Maritimes (SICTIAM). Cette mutualisation permet de bénéficier des services numériques portés par le SICTIAM et le Département dans le cadre d'un catalogue commun élaboré à cet effet et mis à la disposition de toutes les collectivités.

Suite aux nouvelles élections municipales, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au Sictiam et désigne Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint comme délégué suppléant afin de représenter la collectivité au sein du Comité syndical.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Transfert de pouvoirs de police spéciale : opposition

Il est rappelé que les pouvoirs de police spéciale du maire limitativement énumérés à l'article L 5211-9-2 du CGCT peuvent faire l'objet d'un transfert au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le transfert est automatique, néanmoins le maire dispose d'un délai de 6 mois après l'élection du Président de l'EPCI pour s'y opposer.

Compte tenu des enjeux spécifiques que revêtent ces polices spéciales et de la nécessaire gestion de proximité qu'elles impliquent, le Conseil Municipal s'oppose, en dehors des zones de gestion intercommunales, au transfert automatique des polices spéciales de la circulation et du stationnement, des autorisations de stationnement de taxi et de l'habitat du maire au Président de la CCB.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Finances

11) COVID 19 : loyers socio professionnels : exonération

Le 17 mars 2020, la France était confinée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19. Toutes les activités se sont arrêtées jusqu'au 11 mai 2020, date du déconfinement. Cette crise a fortement impacté la situation financière des établissements économiques.

Le Conseil Municipal décide d'une exonération des loyers des socio professionnels locataires de la commune pour une période de un mois (avril 2020) ce qui représente une somme d'environ 10 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) COVID 19 : droits des terrasses et occupation du domaine public : exonération

Le 17 mars 2020, la France était confinée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Toutes les activités se sont arrêtées jusqu'au 11 mai 2020, date du déconfinement. Cette crise a fortement impacté la situation financière des établissements économiques.

Le Conseil Municipal décide d'une exonération des droits de terrasses et occupations du domaine public à des fins commerciales des socio professionnels de la commune pour la période de mars à août 2020 ce qui représente une somme d'environ 8 400 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Subventions aux associations : attributions 2020

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2020
LASSO 1400	5 000 €
Amicale du Personnel Communal	12 000 €
Association des Résidents de l'Etoile des Neiges	100 €
Association Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	150 €

Conseil des Anciens de La Salle les Alpes	500 €
FNACA (comité de Briançon)	100 €
AAPMA Guisane Romanche	150 €
ADMR (aide à domicile en milieu rural)	400 €
Association des maîtres chiens d'avalanche	150 €
Association Vivre et Vieillir chez soi	300 €
Comité de foire Monétier les Bains	400 €
Association Serre Che Nature	200 €
RASED les Garcins	200 €
Association syndicale libre de Puy Chirouzan	1 000 €
Association Serre Che Equitation	1 500 €
Association Serre Che United Riders	500 €
SIVM Serre Chevalier – déblaiement des chablis	2 000 €
Rugby club du Pays Briançonnais	500 €
Initiative Nord Hautes Alpes – gestion agence postale	136 €
<i>TOTAL article 6574</i>	24 986 €
TOTAL GENERAL	24 986 €

Etant précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2020 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) Fonds de Solidarité pour le Logement : année 2020

Le Conseil Municipal accepte pour l'année 2020 le versement de cette contribution à hauteur de 40 centimes d'euros par habitant soit 416.40 Euros (1041 x 0,40) et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Gratifications : modalités

Le Conseil Municipal propose d'élargir la possibilité de gratifier les agents et arrête la liste aux 5 cas suivants :

- les agents communaux qui font valoir leur droit à la retraite,
- les agents communaux qui se voient remettre la médaille du travail,
- les agents communaux qui quittent la collectivité pour poursuivre leur carrière dans une autre structure,
- les enseignants qui font valoir leur droit à la retraite,
- les élus qui se voient remettre la médaille départementale,

et fixe à 500 € le montant maximum pris en charge par la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Groupement de commande fourniture d'électricité : tarifs bleus

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, qui impose aux collectivités employant plus de 10 personnes, ou dont le budget est supérieur à 2 millions d'Euros, le renoncement aux tarifs réglementés de vente d'électricité, et la souscription d'une offre de marché à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que la commune est actuellement titulaire de contrats de fourniture d'électricité pour lesquels sont appliqués les tarifs réglementés de vente d'électricité (abonnements dont la puissance est inférieure à 36 kVA, dits « tarifs bleus »),

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de Communes du Briançonnais et ses Communes membres, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité, désigne la Communauté de Communes du Briançonnais comme coordinateur du groupement de commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17) Aménagement secteurs Pontillas/Aravet : demande de subventions

Le contrat de délégation de service public prévoit de faire évoluer les équipements de remontées mécaniques au départ du Pontillas par la mise en place d'un nouveau porteur plus rapide et plus efficace.

Par ailleurs, dans la continuité des travaux d'aménagement de la place de l'Aravet, il est proposé de poursuivre l'équipement de cette zone avec la mise en place d'un pumprack.

L'estimation de l'opération est de à 352 593.80 € HT, pour lesquelles il est possible d'obtenir l'aide du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal accepte l'aménagement des secteurs Pontillas/Aravet et arrête le plan de financement tel que décrit ci-dessous :

- Contrat Station :
 - *Département : 140 000 € soit 39.70 %
 - *Région : 16 667 € soit 0.47 %
- Commune :
 - *Autofinancement : 195 926.80 € HT soit 59.83 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) Cession de la parcelle AM 157

Par délibération n° 20.02.04 du 24 juin 2020, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation d'une portion d'environ 67 m² à extraire de la parcelle AM 157 et s'est prononcé sur son déclassement du domaine public en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune ;

Considérant que la portion de 67 m² à détacher de la parcelle AM 157 au profit de la SCI ARAVET ENVERS garderait sa fonction de canal même si elle fait l'objet d'un aménagement.

Le Conseil Municipal confirme et accepte la cession de la parcelle AM 800 et la portion de 67 m² à extraire de la parcelle AM 157 au prix de 1.151.000 € à la SCI ARAVET ENVERS, représentée par M. Alexandre VERNAZZA, dit que les 67m² susvisés sont grevés d'une servitude d'accès au profit de la Commune, dit que les autres conditions de la délibération n° 15.05.04 du Conseil Municipal du 12 août 2015 restent inchangées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) Parcelles communales D 597, D 600, et D 3254 : défrichage et travaux

Les parcelles situées aux lieux-dits « Côte Chevalier » et « Le Marteau » sont concernées par des travaux qui relèvent des dispositions des zones boisées pour lesquelles s'appliquent les articles L 214-13 et L 341-1 et du code forestier.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement le Conseil Municipal autorise Serre Chevalier Vallée à réaliser, si nécessaire, des travaux sur la parcelle communale D 597, à déposer une demande d'autorisation de défrichage préalablement aux travaux d'abattage des arbres situés dans la zone des travaux, à réaliser ce défrichage dès lors que l'autorisation de défricher aura été obtenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20) Budget « eau » : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « eau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Signature de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de la toiture de la chapelle Saint-Barthélemy pour un montant de 5 900.29 € HT soit 7 080.35 € TTC portant le montant du marché à 14 501.29 € HT soit 17 401.54 € TTC.

Fin de la séance à 20h50.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

M. Jacques DEMOULIN invite les personnes présentes à participer à la réunion de Guisane Ouverte fixée au mardi 11 août à 20 h à l'EGSC.

Mme Nicole BIBOUD, Présidente du CASA, remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de subvention ainsi que pour le retrait du panneau d'affichage communal qui était installé sur le mur de la chapelle Ste Barbe.

M. Gilles PERLI indique que l'association "Le Chemin de Mémoire" de Wittersdorf a publié un ouvrage, la commune a commandé 25 exemplaires. Les personnes intéressées pourront acheter le livre à l'accueil de la mairie pour un montant de 25 € (prix coutant).

Pour répondre à son interrogation, M. Jean Marc SALLE est informé que le projet d'implantation de la Folie Douce est en cours de négociations.

Le Maire,



Eméric SALLE